

NOTRE HISTOIRE

Le 14 janvier 1882 la loge maçonnique du Pecq¹ confère l'initiation à une femme, **Maria Deraismes**. Celle-ci est une femme de lettres reconnue, une journaliste engagée et une oratrice de talent. L'événement est important car c'est la première fois qu'une femme est initiée franc-maçon avec le rituel jusqu'alors réservé aux hommes. La décision prise par la loge du Pecq est audacieuse, peut-être même téméraire mais elle s'inscrit dans une période de profonds changements politiques, économiques et sociaux. La question de la situation des femmes se pose avec de plus en plus d'acuité. Un courant féministe existe. On y trouve Maria Deraismes, sa sœur Anne Féresse-Deraismes, **Clémence Royer**, **Marie Béquet de Vienne**, **Louise Koppe**, Louise Michel. Des écrivains, des philosophes, des artistes y participent L'inégalité hommes/ femmes définie par la loi² est de plus en plus ressentie comme une injustice d'autant plus que la République s'est installée avec sa devise Liberté, Egalité, Fraternité.

L'initiation de Maria Deraismes aurait pu n'être qu'un épisode sans suite. Il n'en a rien été grâce à l'engagement du docteur Georges Martin. Après janvier 1882 Maria Deraismes n'a assisté à aucune réunion maçonnique. Pourtant l'idée de l'admission des femmes en Franc-maçonnerie continue à faire son chemin soutenue depuis longtemps par Léon Richer³. **Georges Martin** qui est membre d'un atelier de la Grande Loge Symbolique Ecossaise⁴ fait deux tentatives pour entraîner cette obédience à prendre la décision : en 1890 il propose que sa loge « La Jérusalem écossaise » crée, à côté d'elle, une loge admettant les femmes, en 1891 il signe une demande adressée à la GLSE pour que chaque loge de cette obédience soit libre de sa décision.. Les deux tentatives n'aboutissent pas. Georges Martin décide d'agir différemment : il va créer une loge mixte indépendante

Dès le 1^{er} juin 1892 Maria Deraismes réunit chez elle un certain nombre de femmes. Le 4 mars 1893 elles prennent la décision de créer une loge mixte. Cela se fera en quatre étapes : le 14 mars 1893 on procède à l'initiation d'un certain nombre d'entre elles, les 24 mars et 1^{er} avril elles sont élevées aux deuxième et troisième degrés, le 4 avril la loge mixte est créée. Elle prend le titre distinctif de Grande Loge Symbolique Ecossaise de France le Droit Humain ; ses statuts sont déposés en mai à la préfecture de la Seine. Maria Deraismes en est vénérable, Clémence Royer, vénérable d'honneur et Georges Martin, orateur. Le Rite Ecossais Ancien et Accepté est choisi. La GLSE de France comme toute Grande Loge ne comprend que les trois premiers degrés. Pour atteindre les autres degrés c'est-à-dire les hauts Grades, les maçons devront aller dans une autre obédience

Des ateliers se sont créés à Blois, à Lyon, à Rouen, à Paris, à Zürich. Le 16 mai 1896 on modifie les statuts. L'obédience devient la GLSE Mixte. Pouvait-on en rester là, avec seulement les trois premiers degrés ? En 1899 le frère Décembre-Allonier confère le 33^e degré à dix maçons du Droit Humain ce qui permet, en mai 1899, de constituer un Suprême Conseil. En 1901 la GLSE Mixte fait place à l'Ordre Maçonnique Mixte et International le Droit Humain administré par le Suprême Conseil. A la mixité et l'internationalisme s'ajoute la continuité initiatique puisque tous les ateliers du 1^{er} au 33^e degré sont réunis dans un même ensemble pyramidal. Le siège est alors situé au 51 rue du Cardinal Lemoine puis à partir de 1914 au 5 rue Jules Breton Paris (13^e)

¹ Yvelines

² cf le Code civil

³ Membre de la loge « Mars et les arts »

⁴ Créée en 1880 à la suite d'une scission

L'OMMI s'est développé en France, en Angleterre, aux Indes, aux Etats-Unis, en Belgique, en Hollande. Sa progression mit rapidement en évidence une question ; faut-il conserver une seule direction à Paris ou reconnaître une certaine autonomie aux ateliers d'un même pays ? Ainsi, en 1908, Louis Goaziou, crée aux Etats-Unis la Fédération américaine. L'urgence d'avoir un règlement international s'est faite sentir bien avant la guerre de 1914- 1918 mais celle-ci a obligé à remettre la réalisation et la réunion d'un Convent International.

C'est en 1920 que celui-ci a été réuni. Louis Goaziou a assuré la présidence de la Commission qui a rédigé la Constitution Internationale. Celle-ci régit encore l'OMMI mais avec des amendements apportés par les Convents Internationaux qui ont suivi⁵ d'abord tous les sept ans jusqu'en 1997 puis tous les cinq ans. La Constitution définit l'élection et le rôle du Suprême Conseil qui est l'exécutif de l'OMMI alors que le pouvoir législatif revient au Convent International. Elle définit également les structures nationales ; fédérations juridictions et loges pionnières.

Cela a rendu possible la constitution de la Fédération française. Les 30 et 31 octobre 1921 les représentants des ateliers de France et des colonies se sont réunis en convent à Paris sous la présidence du frère **Eugène Piron**⁶. Ils décident conformément aux articles 9, 10, 11 de la Constitution de créer la Fédération française dont le siège sera 5 rue Jules Breton dans le 13^e arrondissement à Paris. Par un décret en date du 5 novembre 1921 le Suprême Conseil entérine cette décision et la Fédération française débute son existence le 1^{er} janvier 1922. Cette même année elle fixe ses Règlements généraux. L'exécutif qui assure l'administration et la gestion est confié à deux assemblées élues : le Conseil national pour les loges symboliques et l'Aréopage national pour les ateliers de Hauts Grades Un convent annuel réuni à Paris détient le pouvoir législatif et peut notamment modifier des articles des Règlements Généraux

En 1922, la Fédération française compte 23 loges bleues Elle connaît un réel développement entre les deux guerres : 42 loges en 1924, 90 en 1938 ! Cette progression est d'autant plus remarquable que le pays vit dans un contexte national et international difficile. La France est affaiblie par l'effroyable hécatombe due à la Première Guerre Mondiale. En Europe, plusieurs pays basculent vers le fascisme. Des dictatures se mettent en place en Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Espagne, Allemagne. Leurs dirigeants y interdisent la Franc-maçonnerie.

La Fédération française a des préoccupations politiques et sociales prioritaires.

Elle s'est battue inlassablement, dès sa création, en faveur du droit des femmes. Ce combat s'est poursuivi jusqu'à l'obtention par ces dernières du droit de vote en 1945. Les droits de l'enfant ont aussi mobilisé toutes ses forces.

Les liens de la franc-maçonnerie en général et de la Fédération française du Droit Humain en particulier avec les partis de gauche sont sans ambiguïté. Lorsque la France, lors des élections législatives de 1924 rejette la majorité de droite élue en 1920 sous le nom de "Chambre bleu horizon", le Droit Humain se félicite de l'élection d'une majorité constituée par les radicaux et les socialistes, majorité connue sous le nom de "Cartel des gauches".

En 1934, la France sera menacée par des menées d'extrême droite lorsque éclate l'affaire Stavisky. Cet aventurier avait réussi à réaliser ses escroqueries grâce à l'appui de certains nombres de parlementaires radicaux parmi lesquels se trouvaient certains francs-maçons. Cet événement servira de prétexte à la manifestation du 6 février 1934, organisée par les ligues d'extrême droite : Action française, Croix de Feu, Jeunesses patriotes....., manifestation qui dégénéra en émeute.

⁵ 1927,1934,1947,1954,1961,1969,1976,1083,1990,1997,2002

⁶ Alors Grand Maître de l'Ordre

Une formidable campagne antimaçonnique, triste prélude aux années sombres que connaîtra la France sous Vichy, se développe et les Obédiences maçonniques, Grand Orient et Grande Loge procèdent à la radiation des frères impliqués dans le scandale. Le Droit Humain n'aura pas à les imiter, un seul de ses membres, affilié depuis peu à la Fédération devra être radié. Les initiations seront tout de même suspendues quelques temps afin d'éviter toute infiltration de l'extrême droite.

L'élection, en 1936, d'une majorité constituée par l'ensemble des partis de gauche, communistes compris suscite au Droit Humain, comme dans une grande partie du pays, un fervent espoir.

Les rapports avec le parti communiste ont été difficiles depuis 1922. A cette date, la Troisième Internationale avait déclaré incompatible avec le communisme l'appartenance à la franc-maçonnerie. C'est Zinoviev, un des compagnons de Lénine qui imposa aux militants ce que l'on appela "une vingt deuxième condition", leur enjoignant de quitter la franc-maçonnerie et la Ligue des Droits de l'Homme au cas où ils en feraient partie, ces deux institutions étant jugées d'esprit bourgeois. Il faudra attendre que communistes et francs-maçons fraternisent dans les mouvements de résistance entre 1939 et 1945 et dans les camps de concentration pour que la 22^{ème} condition soit supprimée, à la demande même de Staline !

La Fédération française du Droit Humain est implantée entre les deux-guerres sur de nombreux orientis dans ce qui constituait alors l'Empire colonial français: Alger, Constantine, Philippeville, Casablanca, Tunis, Djibouti, Dakar, Tananarive, Hanoï, Fort de France. L'essentiel des membres est d'origine européenne, les indigènes sont alors peu nombreux dans les loges. Le problème de la colonisation préoccupe les maçons du Droit Humain, elle fait l'objet d'études et de débats dans plusieurs ateliers, évidemment dans les Orientis concernés, mais aussi en métropole. Préoccupation suffisamment partagée pour que ce thème soit choisi par le Convent, en 1928, comme question nationale devant être traitée par toutes les loges de la Fédération. Le Droit Humain ne remet pas en question le principe de la colonisation, pourtant la réflexion de la Fédération française porte sur les injustices et sur les inégalités dont sont victimes les indigènes. Ils s'inquiètent de leur état sanitaire, de la médiocrité de l'enseignement qui leur est prodigué et dénoncent les préoccupations économiques des colons. Ils réclament des réformes et expriment le souhait que les peuples colonisés puissent accéder « à l'égalité avec la métropole ».

Ordre international, le Droit Humain a des loges implantées dans certains des pays touchés par le fascisme. Dès l'arrivée au pouvoir de Mussolini, une violente campagne de presse s'attaque aux Obédiences maçonniques après que le Grand Conseil fasciste ait condamné les idées de la franc-maçonnerie. La Fédération française mesure les difficultés auxquelles vont être confrontées les loges italiennes. Lors du Convent de 1923, une adresse de sympathie est envoyée à la Fédération sœur deux ans avant que la Franc-maçonnerie n'y soit finalement interdite (1925).

La France réagit aussi immédiatement à la prise du pouvoir d'Hitler en janvier 1933. Dès le 2 avril, le Conseil national envoie à la SDN une vive protestation contre les attaques perpétrées en Allemagne nazie contre les démocrates et les juifs. Les loges de l'Est aident les victimes des persécutions hitlériennes. Le Convent de 1933 condamne le régime hitlérien. La question des races est mise à l'étude des loges en 1933-1934 et le Convent de 1934 affirme avec force le rejet de l'existence d'une quelconque hiérarchie des races.

Des maçons espagnols trouvent enfin refuge et aide matérielle auprès des loges françaises après la guerre d'Espagne.

Résolument pacifistes dans leur grande majorité, les frères et sœurs du Droit Humain ont voulu croire, jusqu'aux tous derniers moments, à la possibilité de sauvegarder la paix. Le 24 septembre 1938, le Grand Maître **Henri Petit** annonce au Convent que les plus hautes instances de l'Ordre ont fait parvenir au Président de la République des Etats-Unis Roosevelt un télégramme en faveur de la paix. Cette foi dans la possibilité d'éviter la guerre ne laisse cependant aucune place pour la complaisance à l'égard des dictatures en place en Europe. Ainsi, le Convent de 1938 rappelle le soutien matériel et moral apporté par le Droit Humain aux réfugiés espagnols, victimes de la guerre civile et de la répression franquiste.

La même année, une adresse de sympathie est adressée au Président Bénéš et à la nation tchécoslovaque. Enfin, un vœu propose l'exclusion des Maçons acceptant la dictature ou le principe de la suprématie d'une race sur une autre.

Le Droit humain ne sera officiellement interdit qu'en 1941. La Fédération française a cependant suspendu ses travaux dès mai 1940, du moins officiellement... Des frères et sœurs continuent à se réunir clandestinement. C'est ainsi que la loge n° 51 à Bordeaux ne cessera jamais ses travaux et travaille dans des locaux de fortune. Ailleurs des maçons de diverses Obédiences se retrouvent régulièrement pour parler de maçonnerie mais surtout d'action contre Vichy ou contre l'occupant. Les francs-maçons du Droit Humain, comme ceux des autres Obédiences seront actifs dans la Résistance. Dans la zone Nord, ils sont surtout présents dans les mouvements « Libération Nord » et « Front national ».

Leur présence à *Libération Nord* s'explique par le fait que ce mouvement est largement constitué de socialistes, de radicaux et de membres de syndicats de gauche. Or, nombreux sont les frères et sœurs qui militent, avant la guerre, dans ces organisations.

« Front national » est un mouvement de résistance créé par le Parti communiste, son efficacité conduit beaucoup de maçons à y adhérer.

Dans la zone Sud, les maçons sont surtout présents au sein de Libération Sud et Franc-Tireur, un peu moins à Combat, mouvement plus conservateur.

Enfin, plusieurs frères et sœurs participent au réseau le plus emblématique de la résistance maçonnique : « Patriam Recuperare ». Parmi eux, se trouve l'ancien ministre de Léon Blum : **Marc Rucart** qui sera l'un des membres fondateurs du Conseil national de la résistance (CNR) en 1943.

Nombreux sont donc les frères et sœurs du Droit Humain que l'on retrouve dans les Comités départementaux de Libération et dans les différentes institutions provisoires de la République

Selon les historiens, il y eut 2% de la population française dans la Résistance. Une étude exhaustive a été réalisée sur 24 loges du Droit Humain et 1060 membres, on y dénombre 65 frères ou sœurs engagés activement dans un réseau clandestin (hommes et femmes presque à égalité : 35 femmes, 30 hommes)

Quant aux sympathisants qui représentent selon les historiens environ 8% de la population, cette même étude témoigne que 16% des frères et sœurs du Droit Humain ont été ponctuellement au service de la Résistance : aide matérielle, hébergement de résistants, de réfractaires, d'évadés, de juifs, faux papiers, cartes d'alimentation, distributions de tracts et de journaux clandestins... pourcentage sensiblement plus important que la moyenne nationale.

L'épuration de la Maçonnerie fut pratiquée dès 1944 : tous les frères et sœurs qui souhaitent reprendre les travaux doivent se soumettre à des enquêtes destinées à évincer ceux qui avaient collaboré avec l'Allemagne ou qui avaient soutenu la politique de Vichy.

Un frère ou une soeur doit obligatoirement présenter sa demande de réintégration dans la loge dont il était membre avant la guerre. Le Collège des Officiers de la Loge examine cette demande, les Maîtres émettent un avis motivé et le formulaire de réintégration, le serment du postulant et l'avis de la Loge sont envoyés à la direction de l'Obédience. La réintégration ne sera effective qu'après son approbation. Par précaution, les initiations ne reprendront qu'en mai 1945.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Fédération française, comme les autres obédiences de notre pays, est exsangue. Les archives sont perdues, les membres dispersés, les locaux détruits ou vidés de leur mobilier. Lorsque le Conseil national se réunit pour la première fois le 5 avril 1945, le décompte suivant est établi : à Paris 99 sœurs et frères répartis dans 6 loges, en province 55 dans 6 loges également. La diminution du nombre de membres et d'ateliers est considérable, et il faut beaucoup d'énergie et de foi en l'idéal maçonnique pour garder vivante la flamme de l'espérance.

Le premier convent de l'après-guerre se réunit rue Jules Breton les 15 et 16 septembre 1945 : événement exceptionnel, il marque la réorganisation administrative et le véritable essor de la Fédération. Il s'achève par le vote d'une motion invitant les frères et les sœurs à donner la priorité à l'examen des problèmes moraux, sociaux, économiques et politiques qui se posent alors. Des mesures exceptionnelles de conférences et de publications sont prises pour hâter la reconstitution des effectifs et du nombre de loges.

C'est dans les années 1970 que la Fédération française que s'amorce le développement très important des effectifs qui conduit la Fédération française à avoir 15 500 membres et 610 Antennes en 2008. Cet essor est lié au travail opiniâtre d'une équipe efficace : Grand-Maîtres de l'Ordre et présidents des instances de la Fédération française.

Grand-Maitres : 1947-1954 : Marguerite Martin
1954-1969 : Charles Cambillard
1969-1976 : René Clément
1976- 1990 : Jacques Choisez
1990-1997 : Marc Grosjean
1997-2007 : Nordur Njardvik
Depuis 2007 : Danielle Juette